



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 13 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 08 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER.

Excusés : Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pouvoir à Marijane GEISLER.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_05_13102025

05. Convention d'occupation du domaine public 2025-2026 – Salles des Fêtes de Susville **Association « La Belle Epoque »**

Madame le Maire rappelle l'utilisation de la salle des fêtes par l'association « La Belle Epoque » depuis 2023 pour une activité de danse les lundis après-midi.

Elle indique que l'association a renouvelé sa demande pour la saison 2025-2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec « La Belle Epoque » pour l'utilisation de la salle des fêtes, à compter du 15 septembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026, pour une redevance de 300 € pour la période mentionnée.

Le renouvellement de la convention sera soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

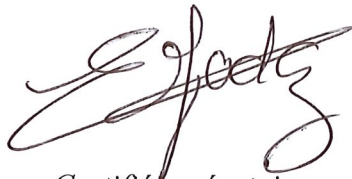
Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « La Belle Epoque » pour l'utilisation de la salle des fêtes, du 15 septembre 2025 au 30 juin 2026.

Dit que le montant de **la redevance est fixé à 300 € pour la période susmentionnée.**

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 15 octobre 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

